



APMM ANDES

SYNTHÈSES DES DÉBATS DU SÉMINAIRE RÉGIONAL DE CUSCO 7-10 septembre 2006

PROPOSITIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APMM

ET LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE INTERNATIONALE

Dans la continuité des rencontres de Achocalla (Bolivie) et Quito (Equateur) en 2002, et de La Paz (Bolivie) en 2005, nous, autorités élues, représentants des mouvements sociaux et syndicaux et représentants des différents peuples originaires de Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Chili, membres de l'Association des Populations des Montagnes du Monde (APMM), nous sommes réunis dans la ville de Cusco (Pérou) du 7 au 10 septembre 2006.

Cette rencontre des partenaires et membres de l'APMM de la région andine avait pour but de partager, actualiser et approfondir les principales problématiques, revendications et propositions en matière de politiques et d'actions collectives qu'il faut mettre en œuvre pour assurer le futur de nos territoires de montagne.

Dans la perspective de la prochaine Assemblée Générale de l'APMM et de la Conférence ministérielle internationale qui doit se dérouler en France dans les prochains mois, nous avons largement débattu de nos différentes visions et propositions et échangé nos propres expériences avec nos amis montagnards de France et d'Himalaya. Nous avons identifié les principaux axes de propositions qui devraient être traduits en politiques publiques par nos États et en actions concrètes d'appui et de soutien à nos peuples et territoires.

Ces propositions s'inscrivent dans la continuité des déclarations précédentes de l'APMM dans les Andes : déclaration de Achocalla des peuples des montagnes des Andes (2002), déclaration de Achocalla sur l'eau (2002), déclaration de Achocalla sur la coca (2002), déclaration de Achocalla contre l'ALCA (2002), déclaration de Quito des peuples des montagnes du monde (2002), déclaration de La Paz des peuples des montagnes des Andes (2005).

Ainsi, au terme de cet événement, nous avons abouti à :

1. des propositions politiques
2. des axes d'actions
3. des formes d'organisation nationales et régionales

I. AXES ET PROPOSITIONS D'ACTION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE INTERNATIONALE

TERRITOIRE

Pour nous, la montagne est un tissu de territoires en interrelations et traversés par des échanges matériels et immatériels.

Ces territoires sont des espaces de développement et d'épanouissement de nos cultures et identités, de nos us et coutumes, de lois et formes de gouvernances qui nous sont propres. Dans ces territoires, nous revendiquons aussi des activités économiques de production et d'échanges appropriées, qui permettent à nos familles et communautés de vivre.

► **Proposition:** Nous proposons que ces territoires soient reconnus comme fondement de l'organisation sociale, culturelle, politique des sociétés humaines concernées et de la relation spirituelle et matérielle de l'homme à la richesse naturelle (éléments vitaux), et par conséquent fondement de l'organisation de ses activités économiques et productives. .

ACTEURS DE MONTAGNE

Les acteurs territoriaux, les organisations des peuples originaires, les organisations syndicales et de producteurs jouent un rôle fondamental et historique dans la gestion de ces territoires. Ces acteurs ont des modèles économiques et politiques propres qui leur permettent de gérer leur territoire et ses ressources. Ils aspirent à des formes d'autonomie qui ne signifient ni isolement ni exclusion des autres ; ils cherchent a contrario des façons de coexister de manière articulée dans l'État et l'espace andin.

Propositions :

- **Ces acteurs doivent être reconnus comme tel, et être renforcés dans leur rôle.**
- **Dans le même temps, les formes déjà existantes d'organisation locale de ces acteurs doivent être reconnues et développées.**
- **Les Etats et les Constitutions doivent reconnaître ces modalités d'autonomies, c'est à dire notre propre capacité de décision et d'administration de ces territoires et la reconnaissance de nos autorités traditionnelles.**

CULTURE-COSMOVISION

Propositions :

- Reconnaître nos cultures et savoirs et notre cosmovision quant au respect et à la protection de la vie, aux ressources naturelles, à l'écosystème et au territoire, pour le bien-être des générations futures.
- Appuyer la récupération et/ou reconstruction de ces savoirs et manières de vivre entre les hommes et la nature, qui deviennent chaque jour plus fortes dans le monde andin. Favoriser la réappropriation de cette vision depuis les structures territoriales de bases.
- Nous demandons aux Etats d'appuyer des processus éducatifs en ce sens auprès des enfants et des jeunes, parce que le défi du XXIème siècle est aussi la connaissance.

RICHESSSES NATURELLES / ELEMENTS VITAUX

Ce qu'on appelle « ressources naturelles » signifie avant tout des richesses naturelles et des éléments vitaux pour nos peuples. Ces richesses naturelles doivent être utilisées en tenant compte savoirs multiséculaires des habitants des montagnes et sous leur contrôle.

- Proposition : Ces richesses naturelles qui sont le patrimoine des territoires (eau, *prairies d'altitude*, etc.) doivent être utilisées conformément aux savoirs des habitants des montagnes. Nous voulons promouvoir des formes de gestion et d'utilisation des ressources qui bénéficient aussi bien à nos peuples qu'à l'ensemble de la société dans sa diversité.

Les peuples et leurs cultures incluent dans leur territoire les aires ou secteurs protégés pour leurs qualités environnementales.

- Proposition : Les habitants doivent pouvoir administrer conjointement ces espaces avec d'autres acteurs légitimes. Dans ce but, il est proposé la création de comités de gestion pluri-acteurs des aires ou secteurs protégés, où les habitants seront représentés, et, aux côtés des Communautés, les autres acteurs de gestion : gouvernements locaux, États, scientifiques, etc.

Propositions :

- Refuser et s'opposer à l'exploitation irrationnelle, l'appropriation et la privatisation des ressources naturelles au bénéfice d'entreprises étrangères et de multinationales.
- L'industrie minière apporte très souvent avec elle la pollution des eaux et de l'environnement, sans que les promesses de création d'emplois et de richesse sur les sites d'exploitation soient suivies d'effet. Nous exigeons des États qu'ils cherchent avec les entreprises privées des solutions de réparation aux importants dommages environnementaux déjà causés.

- **Lutter contre la « biopiraterie » et exiger que les brevets fassent toujours référence à l'origine et à la provenance des ressources et des richesses brevetées. Les États devront mettre en œuvre des formes adéquates de protection des semences andines en concertation avec les populations (par exemple en reconnaissant des "zones agricoles de biodiversité").**
- **Pour atteindre ces objectifs, une gestion adéquate des richesses naturelles requiert concertation et accompagnement technique de la part les États.**

TERRITOIRES DE MONTAGNE ET SERVICES

Les peuples de montagne ont le droit élémentaire d'accéder aux services de base dans leurs territoires (infrastructures de transports, eau potable, santé, éducation, etc.) dont ils sont aujourd'hui privés de manière discriminatoire.

- ▶ **Proposition : Mettre en œuvre des politiques publiques différenciées et correctives à la hauteur des attentes des populations en matière de services de base dans les territoires de montagne.**

TERRITOIRES ET PRODUITS DE MONTAGNE

Nous continuons à rejeter les politiques et propositions d'intégration économique qui ne reconnaissent pas nos cultures, nos spécificités, nos modes de production et économies propres.

Propositions :

- **Défendre la souveraineté alimentaire locale et nationale et la sécurité alimentaire, en promouvant des produits sains et de qualité.**
- **Défendre et promouvoir les produits d'origine andine qui ont historiquement contribué à l'alimentation de nos peuples ainsi que ceux d'autres régions du monde.**
- **Promouvoir différentes initiatives d'économies solidaires : promotion de la consommation locale, des échanges et marchés locaux, développement de labels accessibles pour les produits de montagne (produits agro-écologiques et/ou à forte identité culturelle). Nous demandons que soient fortifiées et soutenues financièrement et techniquement les organisations de producteurs.**
- **Nous exigeons que les Etats adaptent les systèmes de formation à ces nouveaux défis pour nos jeunes.**

FEUILLE DE COCA

Nous considérons que la feuille de coca est une plante majeure pour les peuples andins et qui fait partie de leur cosmovision et de leur patrimoine historique. La feuille de coca a trouvé son espace de culture dans les sociétés des Andes depuis plus de 3000 ans. Aliment spirituel et physique des anciens peuples de notre continent, nous la consommons encore et l'utilisons toujours selon les mêmes valeurs.

Propositions :

- Défendre l'usage légal de la feuille de coca ; parvenir ainsi à une production saine qui permette d'une part l'industrialisation légale de la feuille au niveau interne et la dépénalisation de sa consommation au niveau externe.
- Fixer pour objectif de retirer la feuille de coca de la liste de produits illicites de la Convention sur les Stupéfiants de 1961 des Nations Unies.
- En conséquence, dénoncer les politiques d'éradication radicale de la feuille de coca, comme par exemple la fumigation et privilégier la concertation pour le contrôle des cultures.
- Organiser le Sommet Mondial des populations de montagne confrontées à la question des cultures dites illicites afin de réfléchir ensemble à l'avenir de nos territoires.

NORMES, LOIS ET POLITIQUES

Grâce à l'engagement de nos peuples et organisations et au moyen notamment d'Assemblées constituantes, il est indispensable de créer des formes d'État qui répondent aux principes de base des peuples de montagne, comme par exemple des États plurinationaux et interculturels.

Propositions :

- Dans un premier temps, nous exigeons que s'appliquent les conventions, règlements et déclarations existants que nos Gouvernements n'ont jamais appliqués ou n'appliquent pas, à commencer par la mise en pratique des mécanismes et instruments juridiques prévus par la Convention n°169 de l'OIT sur les nationalités et les peuples indigènes.
- Réformer et avoir un droit de contrôle social sur l'élaboration et l'application de politiques nationales qui nous concernent directement : politiques économiques, éducatives, agricoles, environnementales,...
- Au niveau continental et en matière d'intégration économique et politique, nous voulons approfondir de nouvelles propositions, du type ALBA et TCP (Traité de Commerce des Peuples), qui cherchent une plus grande équité et une plus grande justice.

II. CONSOLIDATION ET INSTITUTIONALISATION DE L'APMM DANS LA REGION ANDINE

LA CONSOLIDATION DES APMM NATIONALES

L'APMM en Amérique andine est désormais reconnue. Plusieurs processus sont déjà en cours : échanges binationaux, réunions nationales..., et ils ont un impact positif et croissant sur les Autorités, les Gouvernements, etc.

Par sa structure originale, qui regroupe des organisations sociales, des autorités élues, des ONG et des individus, experts ou habitants de montagne, l'APMM est un espace différent de ceux qui existent déjà au niveau andin, ce qui permet de s'adresser à des secteurs et acteurs plus diversifiés au niveau andin comme au niveau mondial.

L'APMM est ainsi une « caisse de résonance » qui s'appuie sur les organisations sociales et indigènes de chaque pays.

Nous voulons consolider l'APMM dans chaque pays à partir du regroupement de différentes organisations sociales et indigènes, et des individus qui aujourd'hui se reconnaissent comme partenaires de l'APMM. Par une démarche officielle, ces acteurs informeront le Secrétariat international de l'APMM basé à Paris (France) le plus rapidement possible de leur adhésion à l'Association. Dans chaque pays, ces organisations se réuniront et se rencontreront entre elles pour définir leur plan d'action.

- *Pérou*: CONACAMI (Confédération Nationale des Communautés du Pérou affectées par les exploitations minières), CCP (Confédération paysanne du Pérou), REMURPE (Réseau des Municipalités Rurales du Pérou), CEPROSI, ONG,...
- *Bolivie*: CONAMAQ (Conseil National des Markas et Ayllus du Qollasuyu), COFECAY, CIOEC et autres organisations de producteurs, ONG,...
- *Equateur*: ECUARUNARI, KAWSAY et autres ONG,...
- *Colombie*: Organisations et autorités élues des peuples originaires de Colombie (Pastos, Paeces, etc.), ONG,...
- *Chile*: Identité Territoriale Lafkenche, Organisation des Peuples Mapuche,...

LA CREATION D'UN CENTRE DE CIRCULATION ET D'ECHANGE DE SAVOIRS ET D'EXPERIENCES POUR LA MONTAGNE

Au niveau régional, il apparaît nécessaire de disposer d'un système d'information et d'échanges pour relier et diffuser toutes les initiatives nationales des communautés des montagnes. A cette fin, il est proposé de créer un centre d'échange de savoirs et d'expériences pour la montagne dans la région andine et en relation avec les autres régions de montagne.

Ce Centre aura comme fonctions :

- Revaloriser et promouvoir localement les cultures des peuples de montagne et leur transmission d'une génération à l'autre, de même que les échanges entre habitants des montagnes ;
- Construire collectivement des propositions politiques en faveur des habitants des montagnes des Andes ;
- Représenter un espace d'influence et d'incidence politique pour les populations de montagne.

Nous demandons que les Etats et la Coopération appuient la création de ce Centre.

Par ailleurs, la recherche aura un rôle important à jouer. Il est en effet nécessaire de soutenir et de financer une recherche dans les zones de montagnes, conduite en partenariat et concertation avec les populations de montagne (par exemple encourager des analyses des effets du changement climatique et ses impacts sur les habitants des montagnes). C'est aussi le rôle de l'APMM d'exiger la restitution des conclusions et résultats des travaux scientifiques réalisés jusqu'à présent sans tenir compte des populations étudiées.

III. DE L'APMM INTERNATIONALE

Au final, il est indispensable que l'APMM puisse développer ses projets et capacités de gestion au niveau international pour :

- Rejeter toute forme et politique d'échange inégal (par exemple les TLC - Traités de libre-échange commercial)
- Mettre en pratique les conventions déjà adoptées (par exemple la convention de l'OIT n° 169)
- Convaincre les États de signer la nouvelle déclaration des Nations Unies en faveur des populations indigènes
- Rendre visible et intelligible les modes de vie des populations andines

<p>Protéger les Andes, c'est protéger la vie et protéger la planète. Nous proposons de promouvoir la vie sur la planète à partir de la perspective des populations de montagne.</p>

Rédigé et approuvé à Cusco - Pérou, le 10 septembre 2006